

DECISION

OBJET : Saint Micaud - Point de rejet d'une couverture de fossé - Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Anne GARDERE, avocate au barreau de Lyon

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que sur la commune de Saint Micaud, la CUCM dispose d'un point de rejet d'une couverture de fossé situé sur une propriété privée,

Considérant que le propriétaire de la parcelle sur laquelle est implanté le point de rejet demande à la Communauté Urbaine de retirer ledit point de rejet,

Considérant que la CUCM a confié à Maître Anne GARDERE avocate au barreau de Lyon, une mission de conseil et de défense de ses intérêts dans le cadre de cette affaire,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer à ce titre une convention d'honoraires avec Maître Anne GARDERE.

DECIDE ce qui suit :

- De conclure une convention d'honoraires avec Maître Anne GARDERE, avocate au barreau de Lyon, demeurant 163 rue Duguesclin, 69 006 Lyon ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention d'honoraires à intervenir avec Maître Anne GARDERE avocate au barreau de Lyon;
- Les honoraires de Maître Anne GARDERE seront imputés sur le budget principal sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 27 février 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 3 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

Handwritten signature of David Marti in black ink, consisting of stylized initials 'DM' followed by a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

Handwritten signature of David Marti in black ink, consisting of stylized initials 'DM' followed by a horizontal line.